

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 19 JUIN 2020

L'An Deux Mille Vingt, le vendredi 19 juin à dix-neuf Heure, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Francis PETRICIG, Audrey HUGON, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Alexandre BOTELLA, Gérard THEVENON, Camille LECUNFF-GUILLARD, Henri MONTELLANICO

Objet : Election du Président et du Vice-Président

Vu l'article L 5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Murois du 19 avril 2016,

Monsieur DENISSIEUX installe l'assemblée en procédant à l'appel nominal des membres du Syndicat Intercommunal Murois désignés par les Conseils Municipaux de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure.

Délégués au SIM de ST BONNET DE MURE

Jean-Pierre JOURDAIN
Virginie MAS
Francis PETRICIG
Audrey HUGON
Michel JEANNOT
Olivier SUSINI
Josiane CHABERT

Délégués au SIM de ST LAURENT DE MURE

Patrick FIORINI
Martine GAUTHERON
Jacques GOLIASSE
Alexandre BOTELLA
Gérard THEVENON
Camille LECUNFF-GUILLARD
Henri MONTELLANICO

Ces nouveaux membres une fois installés, le doyen d'âge, Monsieur THEVENON, prend la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Président. Il rappelle que l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Préalablement il est procédé à un appel à candidature pour la présidence.

Monsieur MONTELLANICO se porte candidat à la présidence.

Election du Président : M. JEANNOT et M. dépouillement

- Premier tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 14
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 14
 - Majorité absolue : 14

Monsieur MONTELLANICO ayant obtenu 14 voix est élu Président à l'unanimité et est immédiatement installé.

Monsieur MONTELLANICO prend la présidence et demande à ce que l'on procède à l'élection du Vice-Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Préalablement il est procédé à un appel à candidature pour la vice-présidence.

Madame CHABERT se porte candidat à la vice-présidence.

Election du Vice-Président : M. PETRICIG et Mme LECUNFF-GUILLARD procédent au dépouillement

- Premier tour de scrutin :
 - Nombre de bulletins : 14
 - Bulletins blancs ou nuls : 0
 - Suffrages exprimés : 14
 - Majorité absolue : 14

Madame CHABERT ayant obtenu 14 voix est élue Vice-Présidente à l'unanimité et est immédiatement installée.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 19 juin 2020

Le Président

Henri MONTELLANICO

